L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 10 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LES RIVALITÉS.

PAR

ARMAND LAPOINTE.

XIX—Suite.

Adrienne pâlissait et rougissait tour à tour; son cœur bondissait tantôt de colère, tantôt de jalousie, tantôt de désespoir, tantôt de honte; les larmes arrivaient à ses yeux et ses efforts étaient impuissants à les réfréner.

Il arriva un moment où elle ne put supporter cet entretien; elle se leva en cachant ses larmes et se réfugia dans sa chambre.

Ni l'une ni l'autre des deux femmes n'eut l'air de s'apercevoir de son départ.

Quand, une heure plus tard, Adrienne revint dans la salle commune, Mme Malicorne était seule. Le visage de la jeune fille portait les traces des larmes qu'elle avait versées; son cœur était brisé par les révélations qu'elle avait entendues.

Le premier amour, l'amour pur et chaste de la jeune fille, est une plante délicate que les déceptions étiolent, que la jalousie ronge. Sous le souffle impur de la calomnie, la fleur se penche, s'abat et meurt.

Est-ce à dire qu'Adrienne n'aimât plus Jacques Hervey? Non! Mais cet amour venait de subir une de ces épreuves douloureuses qui laissent au cœur de sanglantes blessures.

Elle ne pouvait soupçonner d'un infâme concert Julienne Malicorne et la femme Gendronneau, et bien qu'une voix secrète protestât en elle contre ces accusations odieuses, elle était décidée à rentrer immédiatement au couvent.

L'idée de se venger, en épousant Prosper Malicorne, ne lui était pas venue; elle l'eût eue qu'elle l'eût repoussée sur l'heure. Par un singulier phénomène, la déception qui la frappait au sujet de Jacques Hervey, lui faisait éprouver une horreur profonde pour Prosper.

Le but que s'était proposé Jean Malicorne était donc loin d'être atteint.

—J'ai des achats à faire dans le village, dit Julienne à Adrienne, veux-tu venir avec moi?

La jeune fille redoutait de se trouver seule avec Prosper, qui pouvait rentrer d'un moment à l'autre, elle accepta.

Cette proposition de Mme Malicorne n'avait pas été faite sans but, comme on va le voir.

Elle entra d'abord chez le boucher.

Les prétendus débordements de Jacques Hervey furent mis sur le tapis et l'on en conta de toutes les couleurs. Au dire du boucher et de sa femme, le médecin avait mis à mal trois ou quatre filles du village. L'aventure d'Annette Letellier, racontée de nouveau avec force commentaires, fut le bouquet de ce feu d'artifice.

De chez le boucher, Mme Malicorne passa chez l'épicier. Ce fut la même ritournelle.

Chez Brunet, le mercier, on broda sur le tout, on amplifia les détails; de nouveau on mit en scène Mme Fromentin et la servante Suzanne; on cita des faits, on précisa le jour et l'heure. C'était à convaincre les plus incrédules.

Ce supplice horrible dura plus de deux heures. Pendant tout ce temps, calme, froide, impassible en apparence, mais l'âme brisée, Adrienne fut contrainte d'écouter ces abominables calomnies. L'impitoyable regard de Julienne Malicorne se portait sur elle, croyant trouver dans les traits de la jeune fille les traces de sa confusion et de son désespoir; mais Adrienne, à part une pâleur qui ne lui était pas habituelle, ne laissa pas un moment soupçonner les combats qui se livraient dans son cœur.

Dans la rue, Julienne Malicorne aperçut au loin une jeune fille qui sortait d'une maison.

—Tiens, dit-elle à Adrienne, voici Annette Letellier, la *bonne amie* de M. Hervey.

Adrienne se retourna vivement, elle ne put qu'entrevoir la personne que lui désignait Mme Malicorne, sans arriver à distinguer ses traits.

Comment résister à toutes ces apparences de preuves?

Dès le soir, Adrienne fit connaître à son tuteur que son intention était de rentrer au couvent.

—Ce désir est contraire aux intentions de ton père, dont je suis l'exécuteur testamentaire, répondit froidement Malicorne. Mon devoir est de les faire respecter. Cependant si tu as des raisons sérieuses pour fuir le monde et entrer en religion, fais-les moi connaître, j'en apprécierai la valeur et prendrai une décision.

—Le monde me déplaît et j'ai la foi religieuse.

—Le monde te déplaît! Depuis quand? D'abord tu étais joyeuse et chantais du matin au soir; un peu plus tard, tu as manifesté le désir d'une liberté plus large, je t'ai répondu que tu pouvais acquérir une liberté complète par le mariage, et Prosper qui t'aime à l'adoration, t'a offert sa main; pendant quelques jours, nous avons eu l'espoir que tu consentirais à porter notre nom, à devenir notre fille; puis, soudain, par caprice, tu as repoussé Prosper; j'ai respecté ta volonté et t'ai laissée libre d'agir à ta guise. J'ai même voulu que tu pusses juger par toi-même, comparer et prendre une décision sans subir d'autre influence que celle de la raison. Tu as été émancipée de fait. Aujourd'hui, tu veux entrer en religion, et sans motif plausible; j'ai le droit et le devoir de te demander les causes de ces déterminations et, sans imposer ma volonté, de t'obliger à attendre que ta nouvelle vocation me soit bien démontrée. Quel temps me demandez-vous pour cette démonstration?

—Mon Dieu! je ne fixe aucune époque, un mois peut-être suffira pour arriver à cette démonstration.

—Eh bien, mon cher tuteur, dans un mois je vous renouvellerai ma demande.

—Soit, dit Malicorne, dans un mois!

Pendant que cette conversation avait lieu chez Malicorne, une scène d'une autre nature se passait dans la salle de billard de l'auberge de Gendronneau.

Prosper, qui suivait un plan tracé à l'avance, ne tarissait pas sur le chapitre de ses conquêtes, tant à Auxerre, qu'à Paris et à Château Bernard.

Bien des doutes s'étaient déjà élevés sur la véracité de ses récits.

—J'admets volontiers tes conquêtes à Auxerre et à Paris, dit Louis Bernard. Là, ce n'est qu'une question d'argent. [illegible] les grands chemins, les bois, les champs ont des yeux et les murs des oreilles; je doute fort que tes bonnes fortunes aient dépassé les limites de quelques servantes étrangères au pays ou de quelques gardeuses de moutons, et, vrai, ces conquêtes-là ne sont point à [illegible]

—Et pourquoi donc ne serais-je pas [illegible] favorisé sous le rapport des femmes que M. Hervey, par exemple? observa Prosper, qui s'était monté la tête par de copieuses libations.

—Allons donc! qu'est-ce que c'est que cette mauvaise histoire qui se colporte depuis ce matin dans le village, à propos de ce docteur Hervey? Tu sais aussi bien que moi qu'il n'est pour rien dans les fredaines d'Annette, et que c'est un peintre d'Avallon qui l'a conduite à Coulanges-la-Vineuse. Il semblerait à t'entendre que Château Bernard s'est transformé en un [illegible]

—Possible! mais ses relations avec Mme Fromentin, la femme du notaire de Vermanton, les nieras-tu?

—Toi, oserais-tu les affirmer?

—On le dit.

—Qui?

—Tout le monde!

—Tout le monde? Deux ou trois sots qui feraient triste figure si M. Fromentin [illegible] s'enquérir du premier auteur de cette [illegible]. Tu ferais bien, je crois, de garder le silence à ce sujet, il pourrait [illegible]

—Qu'est-ce que c'est? dit Prosper en se [illegible]

—Penses-tu, par hasard, que le notaire de Vermanton apprendrait tranquillement que tu as dit, en plein café, que sa femme était la maîtresse de M. Hervey?

—Je me moque du notaire de Vermanton. Au surplus, il s'agit de moi et de M. Hervey, et, puisque l'on doute de ma parole, je parie dix bouteilles de champagne que, dans deux heures,—il tira sa montre,—à onze heures par conséquent, je ramènerai sur le port avec la plus belle fille du village. Je ferai mieux: je passerai l'eau avec elle et la conduirai au petit bois qui se trouve au haut des [illegible], derrière le [illegible]

—Mais, s'écria l'un des assistants, la plus belle fille du village, c'est...

Louis Bernard arrêta, sur les lèvres de celui qui parlait, le nom qui allait en sortir.

—Tais-toi! dit-il. Ce nom-là ne doit pas être prononcé ici. Tu vois bien que Prosper est ivre!

—Eh bien, reprit Prosper, tout le monde [illegible]

—Du tout! du tout! s'écrièrent les personnes présentes; nous tenons le pari. [illegible] apporte les dix bouteilles de champagne.

Le vin fut apporté et les bouteilles furent vidées.

[illegible] les têtes étaient vivement échauffées.

Prosper prit la parole.

—Dans deux heures, dit-il, trouvez-vous derrière les Aubiers qui bordent le [illegible], le long du chemin de halage. Vous verrez passer en bonne compagnie sur le bord de la rivière, et traverser à l'aide du bateau de mon père. [illegible] ne suffit pas, vous pouvez m'attendre jusqu'au lendemain matin, car j'irai [illegible] au hameau.

—Compris! dit l'un des assistants. J'y mets cependant une condition.

—Laquelle?

—C'est que personne ne bougera, qu'il ne [illegible] pas un mot ne se fera entendre de [illegible] les Aubiers.

—Accepté!

—Au surplus, il fera un clair de lune splendide et vous pourrez voir à votre aise.

—Si c'est vrai, murmura Louis Bernard, [illegible] sera une rude désillusion pour moi; [illegible] tous les cas Prosper est une grande canaille.

Prosper Malicorne quitta ses amis et se rendit sur le port; il détacha un bateau, traversa la rivière et prit le chemin qui conduisait à la ferme où travaillait Marceline, l'amoureuse d'Andoche Morisset.

La belle rousse soupait.

—Marceline, lui dit Prosper, viens avec moi à la maison, on veut te faire une surprise. Je te ramènerai ensuite jusqu'ici.

Marceline pensant qu'il s'agissait de son prochain mariage avec Andoche, ne se fit pas prier pour suivre Prosper.

Ils traversèrent l'eau en bateau.

Prosper la fit entrer chez lui par l'issue qui donnait sur la rue.

Un vêtement complet de femme se trouvait sur un fauteuil.

—Tiens, lui dit-il, voici un cadeau que te fait ma mère, habille-toi. Nous verrons tout à l'heure si cela te va bien.

Il passa dans la chambre à côté et laissa Marceline seule.

Celle-ci s'habilla.

Il faut dire de suite que ce vêtement, acheté la veille à Auxerre par Malicorne fils, était, comme couleur d'étoffe et comme coupe, semblable à un autre que portait Adrienne et avec lequel elle sortait dans le village.

Quand Marceline fut revêtue de ces habits, elle commença par s'admirer et appela ensuite Prosper.

Celui-ci vint aussitôt.

—Je me suis attardé en allant te chercher, dit-il, et tout le monde est couché à la maison. Mais comme tu es belle! ajouta-t-il en contemplant Marceline. Relève donc un peu tes cheveux; bien, c'est cela. Et maintenant mets cette dentelle sur ta tête, laisse-la tomber comme un voile sur tes yeux; là, un peu plus bas. Maintenant tu ressembles à une belle demoiselle.

Marceline, faible d'esprit, fut ravie de cette toilette et des compliments de Prosper.

—Quel dommage, dit elle, de quitter ces beaux habits!

—Pourquoi donc les quitter? reprit Prosper. Enveloppe tes hardes dans ce foulard et reste comme tu es. Je vais te reconduire à la ferme, où ta belle toilette te fera bien des jaloux.

Marceline ne put résister à cette tentation; elle oubliait que les gens de la ferme devaient être couchés; Prosper, lui, ne l'avait point oublié.

Les haillons de Marceline étaient fort à l'aise dans le foulard, et, lorsqu'elle prit le paquet sous son bras, on eût supposé qu'elle portait là quelque manteau du matin ou un vêtement de nuit.

—Il se fait tard, dit Prosper, je vais te reconduire à la ferme.

Ils sortirent tous les deux.

—Prends mon bras, dit Prosper, et nul ne supposera que c'est Marceline que j'accompagne.

Le misérable dévoilait sa pensée.

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 4 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera point répondu par reçu de frêt après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai — Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg,

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell; commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour frêt et passage, s'adresser à
LORD & McPEAKE, Agents.
25 juillet — No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Mehm, Commis, Wm. Culbertson; Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE.
15 oct — No 26 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Jeudis à 5 h. P. M.

Pour Washington Opelousas, Port Barré, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine
J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau à Mouth of Simmesport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 108 de la rue de la Commune.

5 août — 6 n

Pour les Attakapas et l'Atchafalaya.

Départ, aujourd'hui MARDI, 8 décembre, à 5 heures P. M.

Pour Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, le Bayou Chênes, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle Ibérie, Fausse-Pointe, St Martinville et tous les débarcadères du Bayou Tèche. Le bateau à vapeur et d'un faible tirant d'eau

IDA,

J. P. FORSAY, capt — A. MEYNIER, commis.
Partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
5 déc — 4 rue Tchoupitoulas.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Mercredis à 5h.

Pour Washington, Port Barré, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères du Bayou Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH.

C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.
Partira comme il est dit ci-dessus prenant du frêt et des passagers pour le Bayou des Glaises.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
15 nov — No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Bayou Sara.

Partant les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines et tous les débarcadères intermédiaires, le splendide et rapide bateau à vapeur

SELMA,

A. DUGAS, capitaine.
A. P. TROUSDALE, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 1 6 rue Commune.
J. J. COMAUX, 8 rue Douane. — 1er sep—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre, Le bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine V. B. Baranco.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.
Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.
21oct—

Pour la Côte, Baton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capt. Jas. P. McElroy commis, Allen Jumel, et S. Heno.

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.
14mai—9m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans le DIMANCHE, à 8 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: Il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin. Il descendra la côte le jour.
1juillet—1 n

Le bateau à vapeur

LIZZIE HOPKINS,

Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. Landry,

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: Il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 20 rue Conti.
9oct—

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.
Le beau bateau

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le frêt.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Ce bateau descendra la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.
JUST COMES, Agent de la Côte.
17 oct—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine Jno Reynaud, commis J. L. Boyd.
Partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Bure, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Prebst, J. C. Tremoulet et A. Seicshnay re, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.
4 déc—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE,

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne [illegible] partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, Durand, samedi, 12 décembre.
PEREIRE, Sarmon, samedi, 26 décembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 9 janvier 1875.

PRIX DU PASSAGE [illegible]

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York.
L. GRAND, Agent, nov—[illegible] Coin Gravier, Lettre H. N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE

—ET DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

9juil—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut. George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Brace.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF ALABAMA,

partira de son quai, poteau 28, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le — DECEMBRE 1874.

S'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

Départ:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Hannover	3 nov.	6 déc.
Koeln	1 déc.	3 janv.
Strasburg	15	17
Frankfurt	5 janv.	7 fév.

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $50 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an — Au No 62 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Clapp commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 12 décembre, à 8 h. A. M.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an — Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ,

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO ...... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA ...... Capt. L. F. Timmerman,
CUBA ...... Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer

CITY OF MERIDA,

Commandant L. F. Timmerman,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 19 décembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz .... $60. en or.

Agents à New York,
F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON,
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO, partira le 9 Janvier. — 12 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett ..... 1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank. 814 tonneaux

Départ, VENDREDI, 18 décembre, à 8 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,

YAZOO,

L. D. Barrett, commandant,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) .. $35
Passage pour Philadelphie 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 29 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.
M. RENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTABLIE EN 1866.

Capital payé $500,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO .... Président
H. ZUBERBIER .... Vice-Président
EMIL MAIER .... Premier Secrétaire
E. E. MARBURG .... Second Secrétaire
F. BERGER .... Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lemonier & Binder)
A. H. Brauglin (maison Brauglin, Buck & Dinkelspiel)
F. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Grotenstinger, (maison Claasen & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster,	J. Kehn,
Adam Geisser,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	H. F. Klumpp,
Hy. Oerling,	H. Schulz,
Thomas Scheer,	R. F. Theurer,
F. [illegible],	J. J. Weckerling,
A. Voelkel,	Fred. Del Bondio.

mars—1a

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

On and after

May 31, 1874,

Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
[illegible]
Express and Mail daily at 2 p. m.
Through night Express, daily at 11 45 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Chicago.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.
C. H. ALLEN, General Superintendent. — 25 déc.

LIGNE DE MOBILE.

[illegible]

A partir du 31 Mai 1874,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, [illegible]
[illegible]
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Chicago.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

R. P. SHUTE, Agent Général pour les passages.
C. H. ALLEN, Surintendant-Général. — 25 déc.

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.	ARRIVÉES.
Express .... [illegible]	Express .... 11.00 P. M.
Malle .... [illegible]	Malle .... 10.35 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. — 23 avril—

[illegible]

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Express .... 7:00 A. M.	Express .... 11.00 P. M.
Mail .... 5:00 P. M.	Mail .... 10.35 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. — april 23—

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "Pancion dépôt", rue des Champs-Elysées près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour ...... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans ...... [illegible] cents.

Pour la station de Gentilly —15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11½	"
Midi		1½	"
3	" P. M.	3½	" P. M.
5	"	5½	"
6	"	7	"

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 1 heure de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.
8avril—

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de frêt et d'après ce qu'il y a de plus avantageux pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points de l'Ouest ... [illegible] avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des marchandises seront portées en "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront de nos dépôts.

Aucune fret ne sera pris [illegible] expédié il doit être délivré avant 8 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant, au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt à ... 4 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1:
Sur les risques d'incendie.. $414,603 55
Sur les risques de mer 101,150 83
Sur les risques de rivières... 42,574 56
Total des primes .... $[illegible] 94
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873. $[illegible] 06
En moins — Primes remboursées .... 11,776 56 — $[illegible] 51

Montant net des primes .... $[illegible]
Réassurances .... $[illegible]
Pertes par le feu $184,070 97
Pertes sur mer 67,172 66
Pertes sur rivières ..... 9,774 91 — $[illegible] 04
Dépenses, taxes, etc., intérêts .... [illegible]
Commissions des affaires d'agences .... [illegible]
Réfaction (rebate) aux assurés .... [illegible]
Intérêt semi-annuel sur le capital—
Cinq pour cent payé en août 1873 ...... $25,000 00
Cinq pour cent payable en février 1874 ...... 25,000 00 — [illegible]
Réservé pour réclamations non réglées .... $ 3,361
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse .... $ 60,467 16
Effets à recevoir, pour primes 15,077 15
Bonds de la ville et autres bonds 136,000 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres 67,514 50
Billets en garantie et billets hypothécaires 275,726 00
Primes en voie de recouvrement 106,270 02
Comptes en suspens 3,360
Primes d'agences pour décembre 11,012 20
Mandats 6,700
Succursale 4,534
Louisiana Cotton Factory 1,979
Propriété au coin des rues Canal et Camp 70,062 77
Autres propriétés foncières 26,465 20
Dû par des Compagnies d'assurances 7,465 76
Dépréciation .... $774,805 77 / 27,540 94
Valeur sur le marché, au comptant $576,944 88

PASSIF.

Capital $500,000 00
Risques non expirés 138,005 36
Intérêt sur le capital, dû en février 25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés 11,975 12
Effets à payer 1,916
Réclamations non réglées 3,361 7
Réserve de 1 1/2 pour cent sur les pertes 10,145 97

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Reilly Blanchard,	S. Mittenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

18 fév—1 an

Louisiana Savings Bank

—AND—

Safe Deposit Company,

Au No. 21 de la rue du Camp.

CAPITAL $500,000

R. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS:—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. M. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,

R. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN G WALTON, Caissier.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ce magasin sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sucre.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Planer.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Nowell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des pompiers d'Installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Bouquets et les Barils.

Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; [illegible]

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un mauvais marché. Ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars, et un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de	scies		Moulins de	scies	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

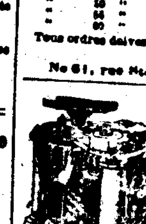

MOULINS À SUCRE VICTOR

Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de tout grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par

W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud"

Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

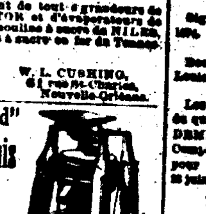

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.
1,600 EN USAGE.

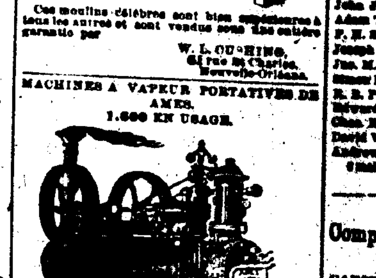

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires et cela beaucoup mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

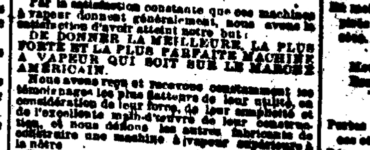

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles.

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

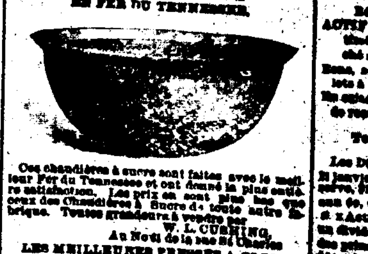

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS,

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTEE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNEE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à l'épreuve, inventée par S. Moyse. [illegible] plus de quinze ans de pratique [illegible] QUI D'HUILE UNION, de cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à mule, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix en rapport avec la vieille et recommandable Presse de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par moi.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT,
par W. L. CUSHING.
[illegible] No 61 rue St Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux stipulations de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu .... $[illegible]
Sur risques de mer .... [illegible]
Sur risques de rivières .... [illegible]
Total des primes .... [illegible]
En moins—primes non expirées .... [illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874 .... [illegible]
Pertes payées:
Sur risques de feu .... [illegible]
Sur risques de mer .... [illegible]
Sur risques de rivières .... [illegible]
Taxes, dépenses, intérêts .... [illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes .... [illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées .... [illegible]
Bénéfices .... [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières .... [illegible]
Bonds de la ville .... [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer .... [illegible]
Billets garantis par hypothèques .... [illegible]
Billets garantis .... [illegible]
Billets à recevoir .... [illegible]
Primes en voie de recouvrement .... [illegible]
Bonds de l'Etat .... [illegible]
Actions d'assurance .... [illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp. .... [illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press .... [illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company 4,400 00
Bonds hypothécaires du Turners Association .... [illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall .... [illegible]
En caisse .... [illegible]
.... $[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 9 juin 1874.

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 140 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Geary,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Boyd,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,

J. J. Fernandez.

9juin—

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,

30 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—
Primes d'incendie .... $[illegible]
Primes de mer .... [illegible]
Primes des rivières .... [illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées .... [illegible]
Pertes payées et évaluées:
Sur risques d'incendie .... [illegible]
Sur risques de mer .... [illegible]
Sur risques de rivières .... [illegible]
Taxes, comptes au lieu de profits, intérêt de capital, dépenses, assurances, etc. .... [illegible]
Bénéfice net .... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets à recevoir .... [illegible]
Prêts sur bons et hypothèques .... [illegible]
Prêts sur actions, sur demande .... [illegible]
En caisse .... [illegible]
Propriétés foncières .... [illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres .... [illegible]
Réassurances en voie de recouvrement .... [illegible]
.... $[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 30 mai 1874.

W. H. EVANS,
Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 23 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
F. H. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jas. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jno. R. Wolfe,
R. B. Pew,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. R. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Gauss.

6 juin—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

SIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.
Année 1873.

Montant des primes de l'année .... [illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées .... [illegible]
Montant net des primes .... [illegible]
Escomptés et rabais .... [illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées .... [illegible]
Dépenses générales et taxes .... [illegible]
Réserve et dividende sur actions .... [illegible]
Bénéfice net .... [illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:
Bons, actions, prêts et billets à recevoir .... [illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement .... [illegible]
Total de l'actif .... [illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] primes du montant net des primes de ce, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	C. M. BAYLY,
B. RISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. H. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. M. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et importante Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes promptement et avec libéralité. [illegible] No 42 de la rue du Camp, coin Commune. 30 janv.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS,

No 182, Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURTEVANT, Caissier. — HENRY BACAS, Assist. Caissier.

[illegible]

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

HUITIEME ETAT ANNUEL

Au No. 37 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, 13 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie $447,202 19
Sur risques de rivières 247,956 44
Sur risques de mer 62,211 40
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1874 .... $[illegible]
Primes remboursées 16,644 12
Montant net des primes .... $[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie $278,580 14
Sur risques de rivières 281,060 13
Sur risques de mer .... 35,342 69 — $[illegible]
Réassurances 33,233 66
Réfaction (rebate) 14,622 11
Taxes d'Etat et d'agence 20,123 46

DEPENSES BRUTES.
Bureau local $44,890 45
Agences 13,730 40
Profits et Pertes .... [illegible]
Balance .... $[illegible]
En plus—
Escompte, intérêts, épargnes $111,134 35
En moins—
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé en octobre 1873 .... 100,000 00
Bénéfice net .... $[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse .... $[illegible]
Primes en voie de recouvrement 54,798 40
Effets à recevoir, prêts sur garanties .... [illegible]
Effets à recevoir à courte échéance 35,097 1
Actions de banques et autres actions .... [illegible]
Actions de chemins de fer de la ville 72,878 00
Bons de la ville et autres bons 146,575 37
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane 5,400 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association 6,400 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs 2,400 00
Immeubles 35,220 10
.... $1,548,795 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 26 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 12 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($412,145 12) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

SIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 22, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874 .... $180,332 02
Sur les risques d'incendie 38,459 00
Sur les risques maritimes 14,363 50
Sur les risques de rivières .... 6,125 35 — 139,383 00
Pertes payées dans la même période savoir:
Sur risques d'incendie 28,396 54
Sur risques maritimes 6,635 97
Sur risques de rivières .... 1,359 11 — 35,371 72
Montant des [illegible] cent remis [illegible] 7,216 04
Taxes 7,569 77
Réassurances 6,786 49
Loyer 3,300 27
Primes retournées 1,501 00
Profits et pertes, dépenses, intérêt et salaires .... 35,000 00 — 61,373 94
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874 .... [illegible]

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville 65,003 30
Prêts sur gages 65,617
Billets pour primes à courte échéance 17,761
Actions de banque et autres actions 55,420 1
Bons de ville 37,661
Primes en voie de perception 25,619
En banque 54,625
Total de l'actif $273,136 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 25 mai 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
[illegible] — No. 140, rue Gravier

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance

ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres associés sur décès $54,296
Montant reçu, intérêt et dividendes 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes .... 21,135 45 — $77,598 [illegible]
Montant payé sur 38 décès $46,488 00
Annonces, Fournitures de Bureau, Frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires .... 16,692 35 — $64,130 2
.... $13,428 00

PASSIF.

Polices Classe "A." $5,262 25
Polices Classe "B." .... 4,818 17 — $10,085 4

ACTIF.

En caisse $9,335 16
Décès payés "non réclamé," 4,854 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton 7,440 00
Chemin de fer Canal et Claiborne 5,350 35
Banque d'Amérique 4,210 00
Banque Nationale Mutuelle 5,600 00
Dû par assessements en voie de recouvrement 8,305 00
Meubles de Bureau 1,406 00
Effets à recevoir 1,36
.... $41,895 40 — $41,895 40

I. N. MARKS, Président.
L. A. POURCIAU, Trésorier.
2 août — [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT

—DE LA—

Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le V 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes $1,304,820 77
Tiré en trop 27,521 29
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation .... [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques 325,000 00
Dû par des agents de réserve 27,368 84
Dû par d'autres banques nationales 267,676 05
Dû par d'autres banques et banquiers 82,137 71
Local de la banque 301,762 00
Autres propriétés foncières 30,609 0
Meubles et installations 28,112 04
Dépenses courantes 14,231 06
Taxes payées 25,441 26
Primes sur Bons des Etats-Unis et or 1,363 65
Items, comptant 72,340 72
Echanges pour le Clearing House .... $[illegible]
Billets d'autres banques nationales 236,165 25
Petite monnaie (y compris les nickels) 5,736 00
Espèces 377 25
Billets, legal tender .... [illegible]
.... $[illegible]

PASSIF.

Capital payé $500,000
Surplus 30,556
Escompte $30,264 00
Echange 45,337 33
Intérêt 11,343 76
Profits et pertes .... 3,894 71 — $[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée .... [illegible]
Dividendes non payés .... [illegible]
Dépots individuels .... [illegible]
Dû à des banques nationales .... [illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers .... [illegible]
Billets escomptés .... [illegible]
.... $[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHARLES L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le tableau ci-dessus est exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 12 mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

ALF. MOULTON,
A. W. BOYD,
CHAS. E. SLAYBACK. } Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans,

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874
Incendies .... $[illegible]
Mer 67,383 14
Rivières 36,769 28
.... $[illegible]
En plus, risques non expirés au 31 mars 1873 .... 16,553 77
.... 224,137 76
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874 .... 15,765 93
.... $[illegible]
Payé, pertes par l'incendie .... [illegible]
Payé, pertes sur mer 12,834 14
Payé, pertes sur les rivières .... [illegible]
Payé, réduction (rebate) .... [illegible]
Payé, réassurance 13,387 04
Payé, primes remboursées 3,049 47
Payé, taxes 1,317 00
Payé, dépenses courantes 3,136 46
Payé, loyer 1,500 00
Payé, dépenses, salaires, etc 4,667 86
Payé, dividende .... [illegible]
En moins, profits et pertes et intérêt 32,467 95
Bénéfice net .... $[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir .... $[illegible]
Meubles 4,000 00
Actions Harbor Boat 500 00
Bons de la ville 1,300 00
Effets en voie de recouvrement, net 42,795 40
En caisse 132,364 74
.... $[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.
15avril—1an

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

—DE—

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872 .... $[illegible]
Primes sur les Risques de feu $120,466 15
Primes sur les Risques de rivières 22,411 65
Primes sur les Risques de mer 28,731 19
Moins les primes rendues 3,737 65
Moins les primes sur risques non terminés en 1873 .... 30,037 66 — 34,414
Primes nettes pour l'année 1873 .... $[illegible]
Déficit pour l'année 1872 .... [illegible]
.... $[illegible]
Pertes payées durant la même période: Sur les Risques de feu $60,627 60
Sur les Risques de rivières 10,708 62
Sur les Risques de mer 16,774 42
Réassurances .... [illegible]
Taxes 1,600 00
Réfaction au lieu de scrip 12,454 25
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer 26,787 60
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés 4,306
Moins escomptes et intérêts .... $14,996 35 / 10,412 48 — 25,372
Pertes non réglées .... [illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse $28,495 56
Billets à recevoir sur prêts et sur gages 61,931 45
Billets à recevoir sur Primes 9,300 21
Billets à recevoir en voie de recouvrement 61,080 51
Propriétés foncières 20,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans .... [illegible]
Actions de Banques 64,640 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company 300 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés 3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association 3,00
Actions de Compagnie d'assurance 2,50
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association .... [illegible]
Compte—suspendu de Bons et d'Actions 286,135 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce dixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGELFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues .... $[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées $64,427 80
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc .... [illegible]
.... 136,006 84
.... $[illegible]
Total de l'Actif .... $[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, [illegible] pour cent.
Dividende sur le Capital payé, [illegible] pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal,	B. Sieg,
E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke,	S. L. Nacitz,
J. N. Schwarz, Chas. Engelfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
K. Weisenbach, H. R. Gogreve,	F. Reder,
R. Wilderman	

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7[illegible]

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes .... $ 666,321
Tiré au delà des dépots 1,561 40
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation .... [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques 600,000 00
Dû par des agents de rachat et de réserve 17,773 55
Dépôts des banquiers et des banques de l'Etat 36,361 00
Local de la banque 3,919
Autres Propriétés foncières 7,302 00
Mobiliers et installations 2,731 41
Dépenses Courantes 25,052 0
Taxes payées 2,572
Primes 4,766
Echanges pour le Clearing House 72,414 32
Billets d'autres Banques Nationales 26,775 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels 11,570 00
Espèces 1,672 22
Billets Legal Tender .... 15,196 77 / 154,000 00
.... $1,594,732 15

PASSIFS.

Capital payé .... $ 600,000 00
Surplus 11,133 10
Escompte 3,456 46
Change 3,609 07
Intérêts 1,317 97
Circulation Nationale non rachetée 400,000 00
Dividendes non-payés 789 30
Dépots individuels 497,315
Chèques Certifiés 7,515 08
Dû à des Banques Nationales 1,458 54
Dû à des Banques et à des Banquiers 673 97
.... $1,594,732 15

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 2 Mars 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact—

P. FOURCHY,
[illegible]
[illegible]

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874 .... $730,353 12
Pertes payées dans l'année 223,731 35
Réservé pour risques non expirés le 30 avril 1874 .... 100,655 00
Intérêt et épargnes reçus 111,134 35
Montant net des bénéfices—primes de l'année fiscale 165,880 31
Bénéfices nets brut après paiement de $1,000,000 d'intérêts 167,794 74
Dividendes comptant payés dans l'année fiscale .... 10 pour cent / 30 pour cent.

Actif:

30 avril 1874 .... $1,549,738 38

Risques contre les dangers du feu, des rivières et des mers—aux taux courant de primes.

Le 28 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie $1,000,000, et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($412,145 12) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnston,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Saml. H. Moore,	A. Bristin,
J. I. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	A. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lyn. Lyon,
M. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. B. Pike,	James S. Prestidge,
A. J. Yates,	Samuel H. Boyd,

Joseph McElroy.

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu .... $114,062 [illegible]
Sur risques de mer 59,331 27
Sur risques de rivières .... 29,146 [illegible]
Total des primes .... $[illegible]
Moins primes rendues 3,164 77
Primes acquises .... $[illegible] 76
Déduit—Pertes par le feu .... $45,108 [illegible]
Pertes sur mer 42,114 79
Pertes sur rivières .... 15,476 [illegible]
Réassurances .... $[illegible] 67
Réfactions (rebate) 22,916 79
Taxes 3,663 00
Loyer 7,089 33
Dépenses, et profits et pertes .... 3,740 00 / 23,416 14
.... $[illegible]
Réservé pour primes non-acquises .... $17,520 [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital du stock notes .... [illegible]
Comptant 42,636 07
Comptes en voie de collection .... [illegible]
Billets recevables .... [illegible]
Prêts sur garanties .... [illegible]
Prêts sur hypothèques 60,000 00
Stocks et Bons 61,446 30
Installation de bureaux et meubles 4,876 30
Un compte d'agents de Europe, etc .... 2,000 00 / 6,135 44
.... $[illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes .... $236,517 62 / 2,196 [illegible]
.... $[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. SAGUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce [illegible] 1874.

R. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	C. P. Blancan
A. Tertrou,	O. Bernier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Hart,	J. Brunese,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	G. Hopkins,
M. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
R. Baer	E. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell	H. Rose.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 20 novembre 1873:

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 24 novembre 1872, était de $1,621 11
Encaissé depuis cette époque:
Pour quotités d'admissions, reçues du Collecteur $11,672 60
Reçu comme don de Sociétaire 100 00
Reçu, pour deux scripts d'assurance 16 00
Reçu, provenant de la vente d'une vache, publié .... 2 00 — $13,198 00 / $14,819
Total des recettes.
A déduire pour les dépenses pendant le même temps:
Payé, pour assurance de l'Asile et son contenu 121 76
Payé, au Gardien de l'Asile, pour deux années de aux gages, le Chef, le jardinier et les ... des pensionnaires, son [illegible] point-médecin, et pour les indigences .... [illegible]
Payé aux Médecins leurs honoraires 1,225 45
Payé aux Pharmaciens 1,500 00
Payé au Secrétaire 172 27
Payé pour Annonces, registres, frais de bureau 300 00
Payé au Collecteur, sa commission .... [illegible]
Payé, pour son bons de docteurs 1,300 35
Payé, pour réparation à l'Asile et aux ameublements 2,240 00
Payé, pour différents ustensiles de cuisine 1,170 35
Payé, pour droguerie, confection de commissions, etc 306 47
Payé, pour provisions diverses 306 35
Payé aux Water Works et pour charbon et gaz 474 56
Payé, pour funérailles 254 00
Payé, pour inhumations 113 00
Payé, pour remboursements d'admissions .... 442 00 — 20 00 / $13,974 42
Balance en caisse ce jour .... $841 [illegible]

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, fondée pour permettre à nos compatriotes dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre Société, a été ouverte par la souscription de 51 membres honoraires, ayant fourni à cet effet la somme de $732 00
A laquelle il convient d'ajouter, comme produit net du bal donné par la Société 718 20
Total $1450 20
A déduire pour 12 admissions à 11 00, dont le produit a été versé dans la caisse de la Société 872 00
Restant à la caisse de bienfaisance $578 20

Actif de la Société:

L'Asile et ses dépendances, les différents tombeaux ou terrains au Cimetière St-Louis, 2ème District, évalués environ .... [illegible]
L'évaluation des meubles, lingeries, ustensiles de cuisine, la pharmacie, accessoires et des médicaments .... $67,510 00 / 4,820 00
Représentant un total de $72,330 00
Sur lequel sont encore dues par la Société de actions, etc 580 00
Actif net $71,750 00

Rapport du Comité d'Admission.

La Société se composait, au novembre 1872, de .... 1,160 membres.
Perdus sur ce nombre:
Décédés à l'Asile 16
Décédés à domicile 24
Démissionnaires 34
Rayés aux assemblées générales .... 146 — 188
Restant à l'année effectif .... 972 membres
Reçus depuis la même époque 127
Donnant l'effectif actuel de 1,099
Classés ainsi qu'il suit:
Pensionnaires à l'Asile 5
Anciens membres honoraires 3
Sociétaires suspendus, comptant à l'effectif .... [illegible]
Fils de sociétaires, payant quotité .... [illegible]
Veuves de Sociétaires .... [illegible]
Membres actifs .... 1,[illegible] total égal 1,099.

Service Médical.

rapport du Sec. Trésorier constate qu'il a été fait à l'Asile 329 sociétaires qui y sont restés 3100 journées donnant environ 11 journées par malade; fait à domicile 1000 visites dans le 2ème District; ceux des Docteurs Escoffier, de Roudès dit St d'Aquin, aux districts; ... [illegible]

Les rapports du Comité de Surveillance, composé et tenu de ceux par quinzaine des membres du Conseil, n'ont donné lieu qu'une plainte contre le service administratif médical ou intérieur.

Le service administratif, pour l'année 1874, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 30 novembre:

MM. Jn. Girod, Président, 72, rue Dumaine.
F. Picard, Vice-Président, 14, rue Chartres.
L. Chevalier, Trésorier, rue de Chartres, 218.
J. Schweitzer, 108, Royale.
A. Paris, 25, Bourgogne.
J. Laclède, 86, Vieille-Levée.
J. Senac, 1, Ste-Anne.
J. Mamaud, 336, Peyroux et Rampart.
E. Bruguères, 42, au Marché Poydras.
Mr. Berta, 132, rue d'Orléans.
M. C. Bernard, 336, Toulouse et Chartres.
J. Bivard, 112, Rue St-Pierre.
} Formant le comité de secours.
} Comité d'admission.

Membres les sociétaires sont informés des nominations:
Secrétaire.—A. Barbier, 142, Robertson.
Collecteur.—F. P. Chabert, 134, rue de Chartres.
Gardien de l'Asile.—V. Dufant.
Médecins—Pour l'Asile et le 2ème District: Dr. Fenner, rue Dumaine, 132.
Pour le 1er et le 3eme Districts: Dr. St d'Aquin, 88, Villeré.
Pour le 4eme District: Dr. A. [illegible], 108, Rampart.